



MOTO CLUB NORD SEINE ET MARNAIS

Tel. Circuit de Vincy : 01 64 36 61 47
Renseignements : 06.22.35.28.83 / 06.61.23.90.63
www.motoclubnord77.fr



REGLEMENT INTERIEUR

L'objet du présent règlement est de définir les règles applicables pour une pratique motocycliste responsable et citoyenne au sein de l'association.

Le MCN77 est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme sous le numéro 0653, les valeurs et règlements propres à cette fédération sont applicables :

- 1 - se conformer aux règlements
- 2 - respecter les décisions des officiels
- 3 - respecter adversaires et partenaires
- 4 - refuser toute forme de violence de tricherie et de dopage
- 5 - être maître de soi en toutes circonstances
- 6 - être loyal dans le sport et dans la vie
- 7 - respecter l'environnement

Art. 1 - Accueil

Pour profiter des installations sportives mises à disposition toute personne qui pénètre sur le terrain doit se présenter au responsable de permanence, présenter sa carte d'adhérent ainsi que sa licence en cours de validité et devra s'inscrire sur la liste prévue à cette effet.

Cette personne inscrite sera responsable du comportement de ses accompagnateurs et devra respecter les règles en vigueur au MCN77 et ou affichées sur les panneaux de signalisation.

Le respect des heures d'ouverture doit être strictement appliqué.

En raison des évènements le responsable peut être amené à fermer le terrain.

Art. 2 - Sécurité

En l'absence du responsable du club qui assure la permanence l'entraînement n'est pas autorisé.

Le stationnement des véhicules de pilotes est prévu sur la partie droite en haut du circuit.



MOTO CLUB NORD SEINE ET MARNAIS

Tel. Circuit de Vincy : 01 64 36 61 47
Renseignements : 06.22.35.28.83 / 06.61.23.90.63
www.motoclubnord77.fr



Pour pratiquer les pilotes doivent porter les équipements de protection individuels prévus par les règlements fédéraux.

La circulation en dehors de la piste se fera à allure très modérée, aucune manœuvre ou conduite dangereuse ne seront admises.

Toute circulation de motos de compétition est interdite en dehors de l'enceinte du circuit.

Les pilotes doivent adopter un comportement courtois et respecter les consignes verbales qui leurs seront adressées.

Les motos utilisées seront conformes aux règlements fédéraux et particulièrement en matière d'émission sonore.

La mise en place de réducteurs de bruit pourra être exigée pour le respect des contraintes environnementales actuelles ou à venir.

Art. 3 - Visiteurs

Les visiteurs accompagnant le pilote devront stationner leur véhicule sur la partie gauche à l'entrée du circuit.

Ces visiteurs devront rester derrière les barrières sur la partie haute du circuit, ils devront se déplacer à pied dans les zones qui leur sont réservées.

Art. 4 - Traitement des déchets

Chaque pilote est responsable de ses déchets et pneumatiques usagés, il devra respecter les contraintes environnementales, collecter les pneus et détritiques et les emporter en quittant le terrain.

Art. 5 - Sanctions

Les pilotes qui ne respecteront pas les règles de fonctionnement du MCN77 pourront en fonction des infractions commises faire l'objet d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive.

Fait à VINCY-MANOEUVRE

Nom

Prénom

Signature précédée de la mention lu et approuvé :